

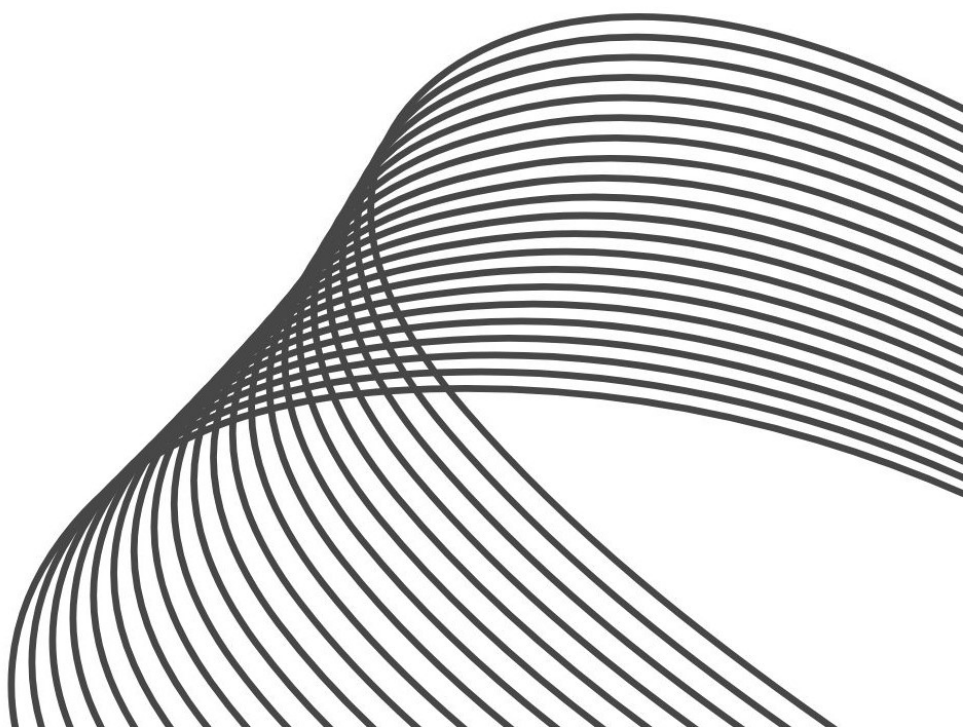
COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ALPHA NAUTIQUE SERVICES

58 RUE AUGUSTE BUISSON
92250 LA GARENNE-COLOMBES
SIREN 799969225

Financexpertise Conseil

256 bd Saint Denis
92400 Courbevoie

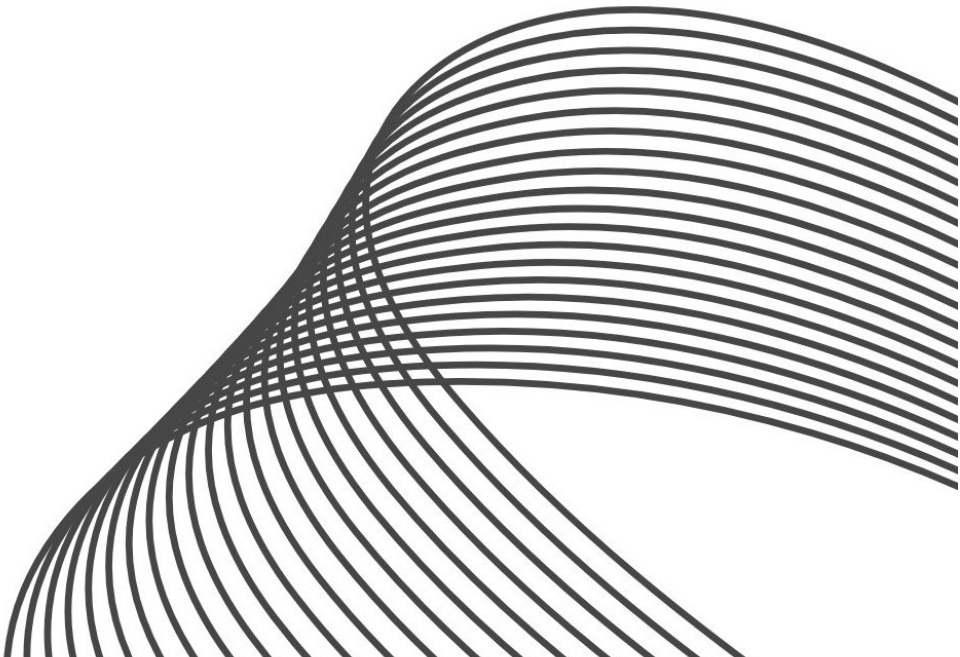


Sommaire

Etats financiers	3
Bilan	4

Etats financiers

Bilan



BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.			
Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., mat. et out. industriels	17 525,09	7 124,67	10 400,42
Autres immobilisations corporelles	120 984,75	23 954,23	97 030,52
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corp.			
Immobilisations corporelles	138 509,84	31 078,90	107 430,94
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	82 729,06		82 729,06
Immobilisations financières	82 729,06		82 729,06
Actif immobilisé	221 238,90	31 078,90	190 160,00
Matières premières, autres approvisionnement			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés	224 752,85	18 201,78	206 551,07
Autres créances	234 769,27		234 769,27
Capital souscrit et appelé, non versé			
Créances	459 522,12	18 201,78	441 320,34
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	212 010,39		212 010,39
Divers	212 010,39		212 010,39
Actif circulant	671 532,51	18 201,78	653 330,73
Charges constatées d'avance	48 407,00		48 407,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Comptes de régularisation	48 407,00		48 407,00
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
Total Actif	941 178,41	49 280,68	891 897,73

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024
Capital social ou individuel	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	500,00
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	111 583,37
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	279 971,82
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Capitaux propres	397 055,19
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Autres fonds propres	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Provisions pour risques et charges	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	8 681,48
Emprunts et dettes financières diverses	2 669,56
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 062,80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 385,49
Dettes fiscales et sociales	70 148,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	139 894,24
Dettes	494 842,54
Produits constatés d'avance	
Ecart de conversion - Passif	
Total Passif	891 897,73

A.L.P.H.A. NAUTIQUE SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
58 RUE AUGUSTE BUISSON 92250 LA GARENNE-COLOMBES
RCS NANTERRE 799 969 225

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 juin, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A.L.P.H.A. NAUTIQUE SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 € divisé en 500 actions de 10,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Benoît LEFEBVRE, Associé et Président, par visioconférence.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 15/06/2025.

Il est établi une feuille de présence signée électroniquement par tous les associés.

Sont présents par visioconférence :

Pleine propriété

- Monsieur Benoît LEFEBVRE

500 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total d'actions composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lefebvre.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, et décision à cet égard ;

- Ratification de la rémunération de Monsieur Benoit LEFEBVRE en qualité de Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Présidence ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat et du report à nouveau

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 111 583 €

Réserve légale : 500 €
Réserves facultatives : 0 €
Bénéfice : 279 972 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 279 972 € de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau : 160 000 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 271 583 €
Réserve légale : 500 €
Réserves facultatives : 0 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par action)

La Collectivité des Associés prend acte qu'au cours des trois derniers exercices de la Société, il a été procédé aux distributions de dividende suivantes :

Date de clôture concernée	Montant par part	Montant total distribué	Montant éligible à l'abattement*	Montant non éligible à l'abattement*
31/12/2022	1 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €

* Réfaction de 40 % mentionné au 2^{ème} du 3 de l'Article 158 du code Général des Impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve tant les conclusions dudit rapport que la convention sur laquelle il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Ratification de la rémunération de Monsieur Benoit LEFEBVRE en qualité de Président

La Collectivité des Associés décide d'approuver la rémunération perçue par Monsieur Benoit Lefebvre pour l'ensemble de l'exercice à hauteur de 113 000,00 € brut, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

En outre, Monsieur Benoit Lefebvre a bénéficié des avantages suivants :
Véhicule.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Le 30/06/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur Benoit Lefebvre